

**Direction**

Direction de la stratégie, de l'organisation et de l'évaluation

4e commission

## **RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du 1 octobre 2015

### **OBJET : ADHÉSION DU DÉPARTEMENT COMME MEMBRE FONDATEUR À LA MISSION ECOTER.**

Mesdames, messieurs,

La Mission ECOTER est une association loi 1901 qui s'adresse aux collectivités locales et aux entreprises. La Mission ECOTER a pour vocation :

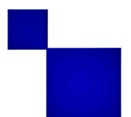
- de représenter auprès des pouvoirs publics les collectivités locales portant des projets ou des réalisations numériques ;
- de proposer en permanence une information pertinente et pragmatique sur les Technologies de l'Information et de la Communication TIC.

La gouvernance de la Mission ECOTER est structurée autour de deux collèges fondateurs : le collège « entreprises », limité à 15 membres, et le collège « collectivités », limité à 50 membres. Ces 50 membres sont choisis en raison de leur implication et de leur rôle moteur sur les questions numériques.

La présidence et une présidence déléguée sont confiées aux collectivités selon un principe d'alternance politique tous les deux ans. Le Président actuel est Gilles Quinquennel, président du syndicat mixte Manche Numérique, le Président délégué est Jean-Yves le Drian, au titre de Président du syndicat mixte E-Megalis Bretagne.

Le bureau est composé de 5 vice-présidents du collège « collectivités » et de 5 vice-présidents du collège « entreprises ».

La Mission ECOTER fédère également un réseau d'experts juridiques du numérique et 10 000 utilisateurs experts des TIC dans les collectivités, associations professionnelles, chambres consulaires et agences publiques.



La Mission ECOTER propose différents services :

- la publication de guides pratiques sur les questions d'infrastructures ou d'usages, prenant en compte les expériences des collectivités ;
- la diffusion d'une lettre de veille hebdomadaire couvrant de façon transversale tous les champs des politiques publiques des collectivités locales ;
- l'organisation de groupes d'échanges et de travail entre collectivités et entreprises, le contact institutionnalisé avec les entreprises membres est un moyen d'être informé des dernières innovations et de faire remonter des problématiques pour lesquels ces entreprises peuvent imaginer de nouvelles solutions ;
- l'organisation de journées d'études et de séminaires dans les métropoles régionales ;
- l'organisation de conférences de sensibilisation ou de formation en- intra, réservées aux membres fondateurs ;
- le conseil et l'expertise pour aider les élus, cadres territoriaux, voire cadres des ministères, à définir leur stratégie numérique.

### **Pourquoi devenir membre fondateur ?**

La Mission ECOTER propose que le Département devienne membre fondateur du collège « collectivités ». Cette proposition comporte de multiples intérêts pour le Département.

La Mission ECOTER ne propose d'être membre fondateur qu'aux collectivités dont l'investissement sur le numérique est réel. Pour le Département, cela serait une reconnaissance et une mise en visibilité de l'originalité et de l'opérationnalité de la Mission numérique. De plus, si le Département devenait membre fondateur, la Mission ECOTER souhaiterait que le Président du Département dépose sa candidature pour entrer dans le bureau, ce qui renforcerait encore sa visibilité. Au regard du dynamisme et du poids de la Mission ECOTER, une adhésion du Département ainsi qu'une participation de son Président ou d'un autre conseiller départemental à ses instances, constituerait ainsi un atout pour mettre en valeur la stratégie numérique de la Seine-Saint-Denis.

De façon annexe, cela permettrait également un rééquilibrage des forces politiques au sein du collège « collectivités » et du bureau de la Mission ECOTER.

Sur le plan opérationnel, la mission ECOTER se propose d'être partenaire du grand événement numérique que le Département organisera au premier trimestre 2016. Elle pourra faire bénéficier le Département de son expertise sur l'élaboration des contenus et mobiliser des membres de son réseau en tant qu'intervenants.

Elle est par ailleurs fortement intéressée par la volonté du Département de créer un Conseil départemental du numérique, déclinaison locale du Conseil national du numérique, et relaiera cette initiative auprès de son réseau.

La Mission ECOTER pourra également être sollicitée par le Département pour organiser des formations ou des conférences de sensibilisation en intra. Un cycle de petits-déjeuners sur des thématiques numériques (éducation, santé, emploi, ...) avec les élus pourrait ainsi être envisagé et construit en lien avec les services du Département.

### **Conditions pour devenir membre fondateur**

Le montant de l'adhésion pour les collectivités dont le budget primitif est supérieur à 1 milliard d'euros est de 6 686 € H.T. (barème 2015). Il n'appartiendra dès lors qu'au Département de solliciter suffisamment la Mission ECOTER ce qui, vu les projets de la Mission numérique, est tout à fait envisageable.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose :

- D'APPROUVER l'adhésion du Département à la Mission ECOTER à titre de membre fondateur ;
- D'APPROUVER le versement à l'association ECOTER de la cotisation du Département pour l'année 2015 qui s'élève à 6 686 € H.T ;
- DE PRÉCISER que le montant de la cotisation annuelle sera inscrit au budget départemental 2015.

Le Président du Conseil départemental,

**Stéphane Troussel**

Télécommunications

Internet

Systèmes d'information

et de communication

# Mission Ecoter

## **Collectivités territoriales**

(Villes, Départements, Régions, Structures d'agglomération, Agences publiques, Organismes consulaires et de développement économique local)

## **Entreprises des réseaux de communication**

(Equipementiers, Opérateurs, Intégrateurs, Financiers et Juridiques)

## **se sont regroupées, en 1997, au sein d'une Association loi 1901, pour :**

- ♦ échanger sur les usages et les services des réseaux de l'Internet,
- ♦ mettre en place une veille technologique adaptée et efficace,
- ♦ conseiller sur les choix de technologies d'information et de communication,
- ♦ peser sur les décisions politiques et administratives dans le domaine des télécoms et réseaux,
- ♦ diffuser les informations les plus fiables dans un secteur innovant.



# Les atouts de la Mission Ecoter

## ► POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES ET TERRITORIALES

Autour d'un club dédié aux collectivités locales et territoriales membres, la Mission Ecoter a pour vocation :

- d'être la **représentation institutionnelle des collectivités** ayant de réelles réalisations TIC ou de vrais projets en cours, **auprès des pouvoirs publics**,
- de disposer, en permanence, d'une **information pertinente et pragmatique sur les TIC** :
  - par la constitution de différents groupes de travail,
  - par la participation aux formations et séminaires,
  - par le retour d'expériences avec toutes les collectivités,
  - par le contact avec les entreprises membres qui sont leaders dans ce domaine.

## ► POUR LES ENTREPRISES

Dans un contexte d'échanges économiques et internationaux, la Mission Ecoter a voulu renforcer ses actions auprès des entreprises membres :

- rencontrer les collectivités **dans un esprit de partenariat, d'expérimentation et d'élaboration de stratégies communes**,
- comprendre les **besoins des collectivités**, leur culture et leur mode de fonctionnement,
- **partager les expériences des autres entreprises de télécoms ou de communications et d'Internet** investissant dans le secteur des collectivités,
- **participer à des réunions de travail et des rencontres entre membres entreprises** sur le développement des TIC dans les collectivités.

## ► GROUPE D'ÉCHANGES ENTRE COLLECTIVITÉS ET ENTREPRISES

Groupe d'échanges d'expériences et d'informations entre collectivités, institutionnels et entreprises mais aussi groupe de travail associant collectivités et entreprises.

A titre d'exemples : "*Commande publique, PME-PMI, entreprises innovantes et Territoires*", "*La gouvernance, au cœur du pilotage de la transition numérique*", "*La maîtrise des droits de passage télécom par les collectivités territoriales*", "*Des Bibliothèques aux centres de ressources et de connaissances*", "*L'École primaire - Nouveaux usages, nouvelles technologies, nouvelle gouvernance*", "*Virtualisation, Mutualisation*", "*Service d'archivage électronique des archives publiques*", "*Le numérique au service de la santé et du médico-social*", "*Quand l'innovation pédagogique fait école avec le numérique*", "*Numérique et politiques publiques*", "*Consommation énergétique, EnR et Territoires*", "*Comment maîtriser les risques dans les montages Très Haut Débit*", "*Ville intelligente, Territoires numériques*", "*La convergence des télécommunications et de l'énergie*", "*Réseaux et usages numériques au service des missions des bailleurs sociaux*", "*Le numérique au service de la santé et du médico-social : passer de l'expérimentation au déploiement*", "*Quand l'innovation pédagogique fait école avec le numérique*", "*Ressources numériques éducatives et politiques d'équipement*", "*Méthodes de mesures d'optimisation des actions d'aménagement des territoires*", "*Visions des politiques numériques dans l'éducation : comment piloter le changement ?*", "*LTE – Réseau 4G – Une réponse à l'aménagement numérique des territoires*"...

## ► JOURNÉES D'ÉTUDES - SÉMINAIRES

Etats généraux des TIC dans les métropoles régionales, trois à quatre fois par an, auxquels sont conviés **les élus et cadres des collectivités, les chefs d'entreprises et les administrations**.

## ► LETTRE HEBDOMADAIRE ECOTER ET VEILLE TECHNOLOGIQUE

- Envoi d'une **lettre hebdomadaire analysant les événements majeurs** concernant les technologies, les usages, les aspects législatifs et financiers.
- Envoi régulier de **flash-info techniques**, usages et services, sur les TIC (informations événementielles, informations sur les réglementations, sur les congrès...).

## ► SITE INTERNET

**Un site Web**, annonceur de news événementielles nationales et régionales qui permet également de parcourir l'Agenda des activités de la Mission Ecoter et de s'inscrire en ligne aux événements proposés.

Ce site permet également aux Membres de la Mission Ecoter d'accéder, dans **un espace sécurisé**, aux coordonnées de **12 000 cadres dirigeants** des collectivités spécialistes des TIC.

## ► GUIDES ECOTER

**La Mission Ecoter** édite des ouvrages d'information et des fascicules pratiques, dans la collection "Les Guides Ecoter", sur les questions d'infrastructures, ou d'utilisation prenant en compte les expériences des collectivités. A titre d'exemples : "*Innovation et usages du numérique, pour quelles politiques territoriales ? Enjeux et initiatives*", "*Développement durable et Très Haut Débit*", "*La commande publique au cœur du processus de modernisation de l'Etat*", "*Politiques locales de développement des usages TIC et de lutte contre la fracture numérique*", "*Le haut débit en campagne*", "*Les usages de la bureautique dans les collectivités territoriales*", "*Réussir la conduite de projet en Mairie ou les chemins vers le management par projet*", "*Conduire l'administration électronique : enjeux pour la modernisation des services locaux*"...

## Membres fondateurs Collectivités

### Régions

Alsace  
Auvergne  
Centre  
Champagne-Ardenne  
Ile-de-France  
Limousin  
Lorraine  
Nord-Pas-de-Calais  
Poitou-Charentes

### Départements

Bas-Rhin  
Hauts-de-Seine  
Loire  
Manche  
Mayenne  
Seine-Maritime  
Yvelines

### Villes et intercommunalités

Antibes  
Boulogne-Billancourt  
Colombes  
Cosne-Cours-sur-Loire  
Crest

Dunkerque  
Elancourt  
Metz  
Montélimar  
Nancy  
Nogent-sur-Marne  
Parthenay - Gâtine - Cté de communes  
Pau-Pyrénées - Cté d'agglomération  
Pays de Marmoutier  
Cté de communes  
Plateau de Saclay  
Cté d'agglomération  
Pierrelatte  
Reims-Métropole  
Rosny-sous-Bois  
Rueil-Malmaison  
Saint-Quentin  
Seine-Essonne  
Cté d'agglomération  
Vallée de la Doller & du Soultzbach -  
Cté de communes  
Villeneuve-la-Garenne

### Syndicats, Agences et Associations

Adetef  
CNED  
e-bourgogne - GIP  
Fnccr (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies)  
La Fonderie  
Manche Numérique - Syndicat Mixte  
Mégalis Bretagne - Syndicat Mixte  
Nièvre Numérique - Syndicat Mixte  
Pays de Bitche - Syndicat de communes  
Pro-G (Association pour la recherche de nouveaux modes de gouvernance dans les collectivités territoriales)  
Sipperec (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication)

## Membres fondateurs Entreprises



Alcatel-Lucent

ALCATEL-LUCENT

Atos

ATOS

axione

AXIONE



BORDAS PARASCHOOL



BOUYGUES  
ENERGIES & SERVICES



DRAI ASSOCIES



CAISSE DES DÉPÔTS



CAMIF COLLECTIVITES



CISCO



COVAGE



BULL



EUTELSAT



ORANGE



INEO  
Groupe GDF SUEZ



INTEL



JERLAURE



GROUPE LA POSTE



MICROSOFT



SFR COLLECTIVITÉS



SPIE COMMUNICATIONS



STRATEGIC SCOUT



TEXAS INSTRUMENTS



TOSHIBA

## Club d'utilisateurs de la Mission Ecoter

### Régions

Bourgogne  
Bretagne  
Franche-Comté  
Languedoc-Roussillon  
Limousin  
Nord-Pas-de-Calais  
Pays de la Loire  
Picardie  
Provence-Alpes-Côte-d'Azur  
Rhône-Alpes

### Départements

Allier  
Alpes-Maritimes  
Ariège  
Bouches-du-Rhône  
Calvados  
Charente  
Cher  
Côte d'Or  
Côtes d'Armor  
Deux-Sèvres  
Dordogne  
Drôme  
Eure-et-Loir  
Finistère  
Haut-Rhin  
Hautes-Pyrénées  
Haute-Saône  
Haute-Savoie  
Ille-et-Vilaine  
Indre  
Isère  
Loire-Atlantique  
Loiret  
Loir-et-Cher  
Maine-et-Loire  
Morbihan  
Moselle  
Nord  
Oise  
Orne  
Rhône  
Sarthe  
Savoie  
Seine-Maritime  
Seine-et-Marne  
Somme...

### Communautés d'agglomérations

Agen  
Amiens-Métropole  
Angers  
Artois  
Bayonne-Anglet-Biarritz  
Belfort  
Boulonnais  
Brive  
Cap-Calais  
Châlons-en-Champagne  
Chalon-Val de Bourgogne  
Douais  
Europe Essonne  
Grand-Angoulême

Grand-Roanne  
Grand-Toulouse  
La Rochelle  
Nice-Côte d'Azur  
Orléans Val-de-Loire  
Pau-Pyrénées  
Plaine-Commune  
Porte du Hainaut  
Plateau de Saclay  
Quimper-Communauté  
Saint-Quentin-en-Yvelines  
Tours  
Valenciennes-Métropole...

### Communautés urbaines

Arras  
Bordeaux  
Brest  
Grand-Nancy  
Le Mans-Métropole  
Lille-Métropole  
Marseille-Provence  
Nantes Métropole  
Strasbourg...  
**Communautés de communes**  
Agglomération de Vesoul  
Braconnet et Charente  
Compiègne  
Deux-Helpe  
La Porte Normande  
Lacq  
Lamballe-Communauté  
Les Portes de l'Essonne  
Noeux et Environs  
Pays d'Anceis  
Pays de Sillé  
Sologne Rivières...

### Villes

Amiens  
Angers  
Antony  
Aulnay-sous-Bois  
Arras  
Argenteuil  
Asnières-sur-Seine  
Auxerre  
Besançon  
Bièvres  
Blois  
Bondy  
Bordeaux  
Boulogne Billancourt  
Boulogne-sur-Mer  
Bourges  
Bousbecque  
Brive-la-Gaillarde  
Calais  
Cannes - CCAS  
Champigny-sur-Marne  
Chantilly  
Château-d'Olonne  
Chaville  
Chelles  
Chevilly-Larue

Cholet  
Clamart  
Clichy  
Colombes  
Combs-la-Ville  
Compiègne  
Croissy-sur-Seine  
Cuincy  
Douai  
Famars  
Fâches-Thumesnil  
Ferrière-la-Grande  
Fontenay-le-Comte  
Fourqueux  
Fresnes-sur-Escaut  
Garges-les-Gonesse  
Gif-sur-Yvette  
Gonfreville l'Orcher  
Gouvieux  
Haulchin  
Issy-les-Moulineaux  
La Flèche  
Landrecies  
Lannion  
La Ferté-sous-Jouarre  
Le Havre  
Le Mesnil-Saint-Denis  
Le Portel-Plage  
Le Vésinet  
Levallois-Perret  
Les Herbiers  
Les Ulis  
Lorris  
Louveciennes  
Mamers  
Mantes-la-Jolie  
Melun  
Metz  
Meudon  
Montluçon  
Montreuil  
Montrouge  
Morlaix  
Nantes  
Neuilly-sur-Seine  
Nice  
Nîmes  
Niort  
Noisy-le-Sec  
Orléans  
Orvault  
Perpignan  
Plaisir  
Plérin  
Poissy  
Pont-Sainte-Maxence  
Prouvy  
Puisseaux  
Questembert  
Quievrechain  
Quimper  
Quimperlé  
Reims  
Rennes  
Roubaix

Rueil-Malmaison  
Saint-Quentin  
Saint-Brieuc  
Saint-Calais  
Saint-Cyr-l'Ecole  
Saint-Etienne  
Saint-Germain-en-Laye  
Saint-Léonard de Noblat  
Saint-Nazaire  
Saint-Ouen  
Sèvres  
Soisy-sous-Montmorency  
Tourcoing  
Tours  
Trignac  
Valence  
Vannes  
Vanves  
Vernouillet  
Vigneux-sur-Seine  
Villebon-sur-Yvette  
Villeurbanne  
Villiers-sur-Marne...

### Agences, Groupements, Ministères et Institutionnels

Agence Landaise pour l'Informatique  
Agence Pays Basque NTIC  
Agence régionale du numérique de Midi-Pyrénées  
AMF  
AMRF  
AMIF  
ARCEP  
CETE de l'Ouest  
CNED  
CNFPT  
Conseil d'Etat  
Conseil national du numérique  
CRDP - Académie de Versailles  
CSA  
DGCIS  
DATAR  
Inforoutes de l'Ardèche SIVU  
INSEE  
MAPPP  
Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie  
Ministère de l'économie et des finances  
Ministère de l'éducation nationale  
Ministère de l'égalité des territoires et du logement  
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche  
Ministère du redressement productif  
Ministère délégué chargé des PME, de l'innovation et de l'économie numérique...

### CADRES PERMANENTS

Olivier Julienne, Secrétaire Général - Natalie Herrouin, Secrétaire Générale Adjointe  
Patrick Bellin, Conseiller technique - Elodie Bouigues, Responsable des programmes

## **Gouvernance du conseil d'administration de la Mission Ecoter**

La Mission Ecoter est une association loi 1901 et s'est structurée en 2 collèges fondateurs : collège Entreprises et collèges Collectivités. Il a été décidé qu'une présidence et une présidence déléguée seraient données aux collectivités (selon une alternance politique tous les deux ans), afin d'impliquer totalement le secteur public local dans la démarche de modernisation numérique.

Monsieur Gilles Quinquenel, Président du syndicat mixte Manche Numérique, est actuellement président de la Mission Ecoter et Monsieur Jean-Yves Le Drian en est le président délégué au titre de Président du syndicat mixte Mégalis Bretagne.

(Anciens présidents de la Mission Ecoter : René Souchon, Président du CR Auvergne ; Patrick Devedjian, Président du CG Hauts-de-Seine ; Jean-Paul Huchon, Président du CR Île-de-France ; Jean-Pierre Raffarin, Président du CR Poitou-Charentes ; Michel Hervé, Président et maire de la Communauté de Communes de Parthenay).

### ***Les membres du bureau***

- 5 Vice-présidents du collège Collectivités
- 5 Vice-présidents du collège Entreprises

C'est le Secrétaire général de la Mission Ecoter qui propose aux deux collèges le nom des Président et Président délégués afin de s'assurer de l'alternance tous les 2 ans avec un rythme permettant de faire tourner par binôme les Ville, Départements, Régions et Syndicats mixtes. Il en est de même pour les postes de Vice-présidents.

### ***Les membres et les utilisateurs***

- 15 entreprises leaders du numérique : éditeurs de logiciels, intégrateurs, équipementiers, énergéticiens, opérateurs de télécommunications, diffuseurs multimédia, fournisseurs de services et de contenu.
- 50 collectivités territoriales structurantes pour les débats, les échanges et moteurs dans l'aménagement numérique de leur territoire, dans la modernisation de leur administration, dans leurs relations aux usagers des services publics et aux partenaires (économiques et institutionnels) : villes, départements, régions, intercommunalités et EPCI (Syndicats Mixtes numériques) avec une parité politique.
- Un réseau d'experts juridiques du numérique.
- Un réseau de 10 000 utilisateurs, experts TIC des services de la Mission Ecoter : élus, cadres territoriaux, DSI territoriaux, chambres consulaires, agences institutionnelles, associations professionnelles.

### ***L'Assemblée générale***

Le bureau se réunit une fois par an en Assemblée générale ordinaire et les membres entreprises et collectivités territoriales peuvent y assister en tant qu'administrateurs.

Au cours de cette Assemblée générale sont validés :

- Le bilan de l'année écoulée
- Le quitus de gestion des comptes
- Le programme prévisionnel des activités
- Le budget prévisionnel de l'année n+1



## Activités Mission Ecoter 2015

### Colloques

- **Conférence Education et numérique**  
(Enghien les Bains – Partenariat CNFPT Grande Couronne – ANDEV – Mission Ecoter - 12 novembre)
- **Du scolaire à l'extra-scolaire, quelle cohérence pour les politiques numériques des collectivités ?**  
**Atelier Education Numérique & Territoires**  
(10 juin – Paris, Caisse des Dépôts et Consignations)
- **Vidéoprotection, centre de supervision urbain et mutualisation territoriale ?**  
(27 mai – Paris, Caisse des Dépôts et Consignations)
- **Comment développer des mobilités réflexives, intelligentes, durables et sans entrave ?**  
(25 mars – Paris, Caisse des Dépôts et Consignations)
- **Systèmes d'information et métiers : données, sécurité gestion des risques – Des SI aux centres de service interne**  
(11 février – Paris, Caisse des Dépôts et Consignations)
- **La rénovation des bâtiments et des logements : quels sont les éléments organisationnels, technologiques, pédagogiques, financiers et contractuels pour répondre aux enjeux de la rénovation au regard de la transition énergétique ?**  
(28 janvier – Paris, Caisse des Dépôts et Consignations)

### Réunions-débats

- **Réseaux très haut débit : y-a-t-il d'autres montages que la concession et l'affermage ?**  
(13 mai – Paris, Restaurant le Moulin Vert)
- **Syndicat mixte d'études Paris Métropole : invité Patrick Devedjian – Président**  
(15 avril – Paris, Restaurant le Moulin Vert)
- **Direction Numérique pour l'Education - MEN : projets stratégiques et priorités**  
(14 janvier – Paris, Restaurant le Moulin Vert)

### Formations pour les élus locaux et les cadres territoriaux

- **Réussir une politique d'équipement numérique pour l'éducation**  
Sessions : 27 janvier / 28 avril / 29 avril / mai / juin – Paris, Caisse des Dépôts et Consignations

## Activités Mission Ecoter 2014

### Colloques

- **Tourisme culturel et numérique : Enjeux économiques, opportunités, projets, gouvernance et pilotes**  
(5 novembre – Paris, Caisse des Dépôts et Consignations)
- **Des capteurs, des données, des échanges..., Comment les collectivités territoriales retrouvent la maîtrise de leur territoire et répondent aux attentes des citoyens ?**  
**Identification des enjeux et des moyens, évolutions des gouvernances, cohérence des projets**  
(22 octobre – Paris, Caisse des Dépôts et Consignations)
- **Commande publique, PME-PMI, entreprises innovantes et Territoires - passer d'une logique d'achat à une logique de dynamisation économique**  
(1<sup>er</sup> octobre – Paris, Caisse des Dépôts et Consignations)
- **La maîtrise des droits de passage télécom par les collectivités territoriales : une démarche complexe mais nécessaire**  
(7 mai, Paris - Caisse des Dépôts et Consignations)

- **Bibliothèques, médiathèques et numérique : quels sont les enjeux pour les collectivités ?**  
*(9 avril, Paris - CDC)*
- **Virtualisation, Mutualisation : quelles sont les mutations des Systèmes d'Information des collectivités ? Comment peuvent-elles concourir à l'efficacité du service public et à l'aménagement des territoires ? Quels sont les nouveaux enjeux ?**  
*(13 février, Paris - CDC)*
- **Nouveaux usages, nouvelles technologies, nouvelle gouvernance pour l'école primaire**  
**Atelier Education Numérique & Territoires**  
*(14 Janvier, Paris FNCCR)*

## Réunions-débats

- **Présentation de datacenter nouvelle génération, régional et mutualisé et point juridique**  
*(9 octobre, Paris)*
- **La place du numérique dans le projet du Grand Paris : invité Jérôme Coutant - SGP**  
*(17 septembre, Paris)*

## Guide Ecoter

- **Les plateformes d'accompagnement scolaire en ligne : aux côtés des enseignants, pour la réussite de chaque élève**

## Partenariats

### **Université numérique d'automne - Apprendre et enseigner avec le numérique**

*(Dijon, Canopé – SCEREN – 18 septembre)*

Construction et modération de la table ronde « **une politique partenariale et concertée d'équipements au service des usages** »

### **RuraliTic – Universités des collectivités**

*(Aurillac, 26-27 août)*

Participation au comité de pilotage et intervention table ronde « **le THD et le droit de passage télécoms** »

- **Quelles perspectives pour l'e-administration et l'aménagement numérique de la France?**  
**Colloque FNCCR**  
*(Paris, 11 juin - Espace CAP 15)*  
Modération de tables rondes par Patrick Bellin, Conseiller technique auprès de la Mission Ecoter
- **Conférence Mission Ecoter - La gouvernance, au cœur du pilotage de la transition numérique**  
Dans le cadre du Congrès du Forum pour la gestion des villes et des collectivités territoriales  
*(Paris, 10 juin – Cercle de l'Union interalliée)*

## Activités Mission Ecoter 2013

### Colloques

- « **La ville intelligente** »  
*(6 décembre 2013 – Paris, en partenariat avec le Forum pour la gestion des villes et des collectivités territoriales)*
- « **Comment maîtriser les risques dans les montages Très Haut Débit** »  
*(8 novembre 2013 – Paris - CDC)*
- « **Consommation énergétique, EnR et Territoires : comment intégrer les énergies renouvelables dans les smart grids? Comment réunir les conditions pour réussir la transition énergétique ?** »  
*(18 octobre – Paris, en partenariat avec la FNCCR)*

- « **Observer, mesurer, évaluer les politiques publiques numériques** »

*(26 septembre – Rennes, Les Champs Libres, en partenariat avec le Syndicat mixte e-mégalis Bretagne)*

- « **Quand l'innovation fait école avec le numérique** »

Atelier Education Numérique & Territoires

*(22 mai, Paris - CDC)*

- « **Le vieillissement, l'autonomie et le maintien à domicile** »

*(10 avril – Paris – CDC, en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations)*

- « **Réseaux et usages numériques au service des missions des bailleurs sociaux** »

*(6 février – Paris - CDC)*

- « **Service d'archivage électronique des archives publiques : histoires de conduites de projets réussies** »

*(31 janvier – Rennes, Les Champs Libres, en partenariat avec e-mégalis Bretagne)*

## Réunion-débat

### **Le THD, regards croisés sur l'organisation d'un écosystème économique et industriel vertueux compétitif, pérenne et exportable**

*(11 décembre, Paris)*

## Partenariats

- « **Les évolutions des technologies « haut débit : Rappel sur les technologies existantes, leur capacité, les usages et les services et le rôle des collectivités au regard des réseaux** »

*Conférence Formation pour les cadres A et B (CNFPT Pays de la Loire – 26 mars – Angers)*

- **Ludovia 2013 – 26 au 29 août**

*Membre du comité scientifique*

Intervention à la conférence « **Gouvernance territoriale du numérique : s'adapter au changement et aux nouvelles compétences** », dans le cadre du Séminaire « **Collectivités Territoriales et établissements du XXIème siècle** » :

Animation de la plénière politique « **L'éducation nationale face à la dialectique entre promesse politique et imaginaire technologique** »

- **RuraliTIC 2013 – 11 au 12 septembre (Aurillac)**

*Membre du comité scientifique*

Atelier Education « **Coordonner les politiques publiques numériques pour offrir partout le même accès à l'enseignement, la formation et le soutien scolaire** »

- **Congrès FNCCR – 17 au 19 septembre (Montpellier – Corum)**

Animation par Patrick Bellin Mission Ecoter des sessions Communications électroniques

« **Les collectivités face à la propriété des infrastructures passives de communications électroniques** »

« **Quel projet national pour le thd ?** »

« **Quelle économie en europe pour les réseaux publics de communications électroniques ?** »

« **Smart cities et smart countries, pour une gouvernance publique des nouveaux territoires intelligents** »

« **Où en sont les syndicats d'énergie dans la prise de compétence communications électroniques et le portage des projets ftth ?** »

- **Reims 6 novembre (Le Foyer Rémois et ville de Reims)**

Animation par Patrick Bellin Mission Ecoter de la Conférence I Stay At Home : « **Les seniors : nouvelle valeur durable pour la société** » (ICT Solutions for an Ageing Society – Projet Interreg IIIB)

- **Lyon, Forum des Interconnectés 2013**

Participation au programme du colloque Territorial.fr – Groupe Le Moniteur

**Open data/big data, quels enjeux, quels retours, quelles stratégies, quelles perspectives ?**

## **Activités Mission Ecoter 2012**

### Colloques / Séminaires Ecoter 2012 / Club Collectivités territoriales

- **Confiance numérique et sécurité : comment préserver les bénéfices grâce aux réseaux et à Internet et accroître les opportunités pour les collectivités territoriales ?**

*(31 janvier – Paris – Caisse des Dépôts)*

- **Responsabilités relatives à la commande publique et au travail dissimulé - Quels risques encourus au sein des collectivités ? Commande publique et modifications du Code des marchés publics – Lutter contre le travail dissimulé**

*(avec Draï avocats et Certicorps – 14 mars – Paris – Caisse des Dépôts)*

- **Long Term Evolution (LTE) - Réseau 4G - Les enjeux et les attentes partagés - Une réponse à l'aménagement numérique des territoires**

*(28 mars – Paris – Caisse des Dépôts)*

- **Visions des politiques numériques dans l'éducation : comment piloter le changement ?**

*(21 juin – Paris – Caisse des Dépôts)*

- **Méthodes de mesures d'optimisation des actions d'aménagement numérique des territoires**

*(26 juin – Paris - Caisse des Dépôts)*

- **Comment démarrer et réussir un projet numérique dans le 1<sup>er</sup> degré ?**

*(3 juillet - CRDP Académie de Versailles - Marly le Roi)*

- **Ressources numériques éducatives et politiques d'équipement**

*(19 octobre – Paris – Caisse des Dépôts)*

- **La convergence des télécommunications et de l'énergie (les Watts, les Mégabits et les Megaoctets ... !) - Usages, services, applications et données**

*(28 novembre – Paris – Caisse des Dépôts)*

### Réunions de travail Ecoter 2012

**Mission Fourgous « Apprendre autrement à l'ère numérique - se former, collaborer, innover, un nouveau modèle éducatif pour une égalité des chances »** : Jean-Michel Fourgous, Député des Yvelines *(11 avril - Paris)*

### Manifestations 2012

- **RuraliTic** (12 et 13 septembre- Aurillac) Comité – Partenariat - Membre du Jury des trophées de l'innovation / Co-construction avec e-mégalis Bretagne de l'atelier réglementaire sur la dématérialisation des échanges inter-administratifs

- **ODEBIT** (26 et 27 septembre Paris)

Comité de pilotage/programme des conférences/atelier le 27 sept « Financer l'économie numérique »

- **Rencontres régionales de Bretagne** – organisée par e-mégalis Bretagne (7 décembre – Dinan)

Atelier « **La dématérialisation de bout en bout des échanges administratifs : la présentation d'un scénario idéal** »

## **Annexes – programmes de la Mission Ecoter entre 2009 et 2011**

### Activités Mission Ecoter 2011

#### Colloques / Séminaires Ecoter 2011

- **Le Sans Contact et la RFID, pour quels services ?**  
(13 janvier - CNFPT délégation Pays de la Loire - Angers)
- **Les Smart Grids : quels enjeux et bénéfices pour le secteur public ?**  
(27 janvier - Caisse des Dépôts et Consignations - Paris)
- **L'archivage numérique des documents à valeur probatoire : répondre aux besoins et obligations des collectivités territoriales**  
(24 mars - avec le Syndicat mixte e-mégalis Bretagne - Conseil régional Bretagne)
- **Le Cloud computing pour le secteur public territorial : de quoi parle-t-on ? Pour quoi faire ? Quels sont les bénéfices ? Comment fait-on ?**  
(4 mai – Caisse des Dépôts et Consignations - Paris)
- **Autonomie, innovation numérique, territoires - les conditions de la généralisation des initiatives de coordination médico-sociale**  
(17 mai – Caisse des Dépôts et Consignations - Paris)
- **Usages du numérique et ENT, renforcer les contenus, valoriser l'usage des plateformes, optimiser les investissements**  
(9 juin – Conseil régional Alsace)
- **Transports, transports publics, mobilité et numérique**  
(5 octobre - Caisse des Dépôts et Consignations - Paris)
- **L'administration électronique à la portée de toutes les petites communes de Poitou-Charentes : l'apport de la démarche Liberaccès**  
(7 octobre – Conseil régional Poitou-Charentes)
- **La gestion de la relation citoyen**  
(20 octobre CNFPT – délégation Pays de la Loire Angers)
- **Numérique et politiques publiques : quelles évaluations ?**  
(29 novembre – avec le Syndicat mixte e-mégalis Bretagne - Conseil régional Bretagne)

#### Club collectivités Ecoter 2011

- **L'évolution des finances locales, quel avenir pour la fiscalité et la CET (ex TP)**  
(8 février – Caisse des Dépôts et Consignations - Paris)

#### Guide Ecoter 2011

- Innovation et usages du numérique : pour quelles politiques territoriales ? Enjeux et initiatives

#### Réunions de travail Ecoter 2011

- **ARCEP** : Jérôme Coutant, membre du Collège, sur les points d'actualité réglementaire - montée en débit des réseaux, BLR, 4 G, investissements d'avenir, fibre et FTTH (23 septembre)
- **Ministère de l'Industrie, de l'énergie et de l'économie numérique** : Réunion de travail sur le plan France numérique 2020, avec conseillers et Ministre (18 octobre - Hôtel des Ministres)

#### Manifestations 2011

- ODEBIT (20-21 septembre Paris) Comité /programme des conf/ateliers Ville numérique, Education
- WORLD e-GOV FORUM (octobre – Issy les Moulineaux) - membre du jury de la modernisation
- RuraliTic (31 août – 1<sup>er</sup> sept- Aurillac) Comité / Partenariat
- Les Interconnectés (13-14 décembre Lyon) - Comité de pilotage et atelier Optimisation des transports publics
- MétroNum (8-9 décembre) - Comité de pilotage et atelier Smart Grids, convergence numérique et énergie

## Activités Mission Ecoter 2010

### Colloques / Séminaires Ecoter 2010

- **Bâtiments durables intelligents**  
(Paris CDC 10 mars 2010)
- **Les bâtiments intelligents**  
(Nantes Sem Pays de la Loire 28 avril)
- **La formation ouverte et à distance**  
(Conseil régional Auvergne 26 janvier)
- **Intelligence numérique dans les logements sociaux**  
(Conseil régional Poitou-Charentes - 9 septembre)
- **Le numérique au service de l'enseignement : équiper, accompagner, former : le rôle des collectivités locales**  
(Valence – 29 avril)
- **« Pau-Pyrénées... d'un projet pionnier à un modèle de référence FTTH »**  
(Pau 3 juin)
- **Séminaire pour les acteurs publics territoriaux sur l'ANT et le THD**  
(Préfecture de Région Basse-Normandie – 15 janvier)
- **Séminaire pour les acteurs publics territoriaux sur l'ANT et le THD**  
(Préfecture de Région Pays de la Loire – 20 mai)
- **Séminaire acteurs publics territoriaux sur l'ANT et le THD sur la SCoRAN**  
(Préfecture de Région Pays de la Loire – 21 décembre)

### Club collectivités Ecoter 2010

- **Optimiser la gestion locale : Quels montages juridiques et financiers ? Quelles structures ?**  
(Paris – 28 avril)
- **La gestion des réseaux des Collectivités Locales**  
(Paris – 27 octobre)
- **Histoire d'un réseau d'initiative publique**  
(Paris - 17 mars)

### Réunions de travail Ecoter 2010

- **Les actions du Département Développement Numérique des Territoires** avec Karen Le Chenadec – Héliéo Costa Elias  
(Paris 11 mai)
- **L'e-Education : stratégies du ministère de l'Education et rapport Fourgous** (Ministère de l'Education nationale SDTICE JYCapul et Député maire JMFourgous – 18 mai)
- **Les réflexions et actions du pôle d'aménagement numérique des territoires** (DATAR Marc Laget - 27 avril)
- **L'enjeu des technologies 4G** (Arcep – Joëlle Tolédano – 29 mars)

### Manifestations 2010

- **WORLD e-GOV FORUM** (octobre – Issy les Moulineaux) - membre du jury de la modernisation
- **ODEBIT** (21-22 septembre Paris) - Comité de pilotage/programme des conférences/ateliers
- **RuraliTic** (30-31 août - Aurillac) - Comité de programmation / Animation d'un atelier thématique : Optimisation du financement des projets TIC et innovation politique
- **Les Interconnectés** (13-14 décembre Lyon) Comité de pilotage / Animation d'une table ronde : RIP et développement économique, bilan positif

## Activités Mission Ecoter 2009

### Colloques / Séminaires Ecoter 2009

- **Bilan de l'expérimentation nationale « Maintien@domicile » « Vivre@domicile »**

(CDC – janvier)

- **Bâtiments intelligents** (Conseil régional Alsace – mars)

- **De l'administration moderne à l'administration sur mesure**

(CNFPT Pays de la Loire Enact – mars)

- **Comment inclure, pour ne pas exclure, les populations grâce au numérique ? Comment développer les politiques publiques locales numériques de l'e-inclusion ?**

(CNFPT Pays de la Loire Enact – juin)

- **Evolution des réseaux câblés vers le FTTH**

(Conseil régional Alsace – septembre)

- **Programme d'expérimentations Tic'Actives** (Paris – septembre)

- **Télétravail et travail à distance – Accessibilité**

(Ville de Tourcoing – octobre)

- **Le cadre juridique et réglementaire de l'environnement numérique au service d'un projet -Infrastructures / e-administration**

(CNFPT Pays de la Loire Enact – octobre)

- **Le Sans Contact et la RFID** (CDC – octobre)

- Séminaire pour les acteurs publics territoriaux sur l'ANT et le THD

(Préfecture de PACA – juin)

- Séminaire pour les acteurs publics territoriaux sur l'ANT et le THD

(Préfecture de Lorraine – septembre)

- Séminaire pour les acteurs publics territoriaux sur l'ANT et le THD

(Préfecture de Franche-Comté – octobre)

- Séminaire pour les acteurs publics territoriaux sur l'ANT et le THD

(Préfecture de Haute-Normandie – novembre)

- Séminaire pour les acteurs publics territoriaux sur l'ANT et le THD

(Préfecture de Nord-Pas-de-Calais – novembre)

- Séminaire pour les acteurs publics territoriaux sur l'ANT et le THD

(Préfecture du Centre – novembre)

### Club collectivités Ecoter 2009

Tourisme et TIC (Conseil régional Alsace – février)

### Réunions de travail Ecoter 2009

- Rencontre avec le ministre de la relance Patrick Devedjian (*ministère – juin*)

- Rencontre avec la secrétaire d'Etat à la prospective et à l'économie numérique Nathalie Kosciusko-Morizet (*secrétariat d'Etat – novembre*)

### Manifestations 2009

ODEBIT : Comité de pilotage/programme des conférences

RuraliTic : Comité de programmation / Atelier : Gestion des procédures internes, intranet, courrier, archivage électronique

### Guides Ecoter 2009

Développement durable et THD (septembre)

## BULLETIN D'ADHESION

La Collectivité .....

### Adhère à la MISSION ECOTER pour l'année 2015

Par une décision prise le ...../...../..... par :

- Président                                       DGS ou DSI  
 Conseil Municipal                                       Autre délibération

En fonction de (préciser l'article du Code des Communes, l'arrêté, la décision, la ligne budgétaire)

.....  
 .....  
 .....

En ayant pris connaissance du barème d'adhésion, fondé sur le budget primitif 2015  
 (fonctionnement + investissement) :

BUDGET PRIMITIF - 2015	ADHESION* HT
Moins de 46 millions	⇒ 913 €
46 millions à 91 millions	⇒ 1 818 €
91 millions à 152 millions	⇒ 2 727 €
152 millions à 305 millions	⇒ 3 635 €
305 millions à 457 millions	⇒ 4 558 €
457 millions à 610 millions	⇒ 5 452 €
610 millions à 1 000 millions	⇒ 6 361 €
+ de 1 000 millions	⇒ 6 686 €

\* TVA 20%

Les représentants de la collectivité qui suivent les travaux de la Mission Ecoter et qui doivent être informés de toutes les manifestations sont :

NOM	PRENOM	FONCTION PRECISE
M./ Mme / Melle		
M./ Mme / Melle		
M./ Mme / Melle		

Fait à : ..... Le ...../...../.....

**Cachet de la collectivité et signature**



## Présentation de l'Atelier Education, Numérique et Territoires

Depuis 2010, la Mission Ecoter, ses membres et les acteurs de l'éducation numérique réfléchissent et échangent sur l'évolution de l'éducation au regard du numérique.

Conscient des enjeux du développement du numérique dans l'éducation pour notre système éducatif, pour les décideurs publics comme pour la filière économique, la Mission Ecoter a lancé en 2012 un « **Atelier Education, Numérique et Territoires** ».

Cet atelier est un lieu de réflexions, de propositions, d'échanges de bonnes pratiques et de formations pour l'ensemble des parties prenantes : représentants de collectivités territoriales, représentants institutionnels, associations et entreprises du numérique.

Il ambitionne d'apporter des réponses concrètes et pratiques aux décideurs publics comme privés, selon des thèmes liés à l'actualité et aux enjeux de leurs actions dans ce domaine.

Il se concrétise par :

- L'organisation de colloques
- La diffusion d'informations via la lettre électronique hebdomadaire de la Mission Ecoter.

L'Atelier Education, Numérique et Territoires est ouvert aux collectivités -élus, responsables territoriaux-, aux sociétés privées spécialisées du secteur et à tous les acteurs concernés par l'e-éducation.

### Colloques organisés par la Mission Ecoter

sont regroupées ci-dessous toutes les actions / activités Education

#### **29 avril 2010**

Le numérique au service de l'enseignement : équiper, accompagner, former.

Le rôle des collectivités locales *(au CDDP de la Drôme, Valence)*

#### **9 juin 2011**

Environnements Numériques de Travail. Comment passer à la vitesse supérieure ?

*(au Conseil régional Alsace, Strasbourg)*

#### **21 juin 2012**

Vision des politiques publiques dans l'éducation : comment piloter le changement ?

*(à la Caisse des Dépôts et Consignations, Paris)*

#### **19 octobre 2012**

Ressources numériques éducatives et politiques d'équipement – dépasser les opportunités et saisir les opportunités *(à la Caisse des Dépôts et Consignations, Paris)*

#### **22 mai 2013**

Quand l'innovation fait école avec le numérique *(à la Caisse des Dépôts et Consignations, Paris)*

#### **14 janvier 2014**

L'École primaire, nouveaux usages, nouvelles technologies, nouvelles gouvernances *(à la FNCCR, Paris)*

#### **10 juin 2015**

Du scolaire à l'extra-scolaire, quelle cohérence pour les politiques numérique des collectivités ? *(à la Caisse des Dépôts et Consignations, Paris)*

### Réunions-débats

#### **Mai 2010**

Avec Jean-Michel Fourgous (Député-Maire d'Elancourt) et Jean-Yves Capul – SDTICE MEN : stratégies du ministère de l'Éducation et présentation du rapport Fourgous « Réussir l'école numérique » (Paris)

#### **Avril 2012**

Avec Jean-Michel Fourgous (Député-Maire d'Elancourt) présentation du second rapport Mission Fourgous « Apprendre autrement à l'ère numérique - se former, collaborer, innover, un nouveau modèle éducatif pour une égalité des chances » (Paris)

#### **Janvier 2015**

Avec Philippe Daubignard - représentant de Catherine Becchetti Bizot - Direction du Numérique pour l'Éducation, Ministère de l'Éducation nationale (Paris)

### Formations « Réussir une politique d'équipement numérique pour l'éducation »

#### **Modules 1 et 2**

Ces formations s'adressent aux **élus locaux et aux cadres territoriaux** et se déroulent sur une journée.

L'objectif de cette formation est de répondre à vos besoins, interrogations, attentes et vous permettre d'avoir les "clés" de la réussite de votre projet numérique concerté en partenariat avec les instances académiques de l'Éducation nationale, grâce à une équipe de formateurs polyvalente et compétente dans le domaine de l'Éducation.

La matinée est consacrée à la **mise en œuvre d'une coopération institutionnelle collectivité-Éducation nationale**

L'après-midi est consacrée aux **écosystèmes matériels et financiers**

### Guide pratique à destination des élus territoriaux

***Les plateformes d'accompagnement scolaire en ligne : aux côtés des enseignants, pour la réussite de chaque élève*** (éditeur Ecoter - 2014)

Cet ouvrage s'adresse aux élus locaux qui souhaitent contribuer à la réussite de tous les enfants par la mise en place d'un accompagnement scolaire en ligne. A l'appui de témoignages d'enseignants et de collectivités, mais aussi de nombreuses études menées par la recherche, il apporte des explications détaillées sur les mécanismes qui favorisent l'apprentissage des élèves, notamment celles et ceux qui sont en difficulté. Il contient les informations pratiques pour mettre en place ces services et assurer la

### Mission Ecoter Partenaire

**Novembre 2012 – Educative (Paris)** - Conférence Atelier Education, numérique et territoires : présentation et objectifs

**Août 2013 – Ludovia – Comité scientifique (Ax-les-Thermes)** - Conférence « **L'éducation nationale face à la dialectique entre promesse politique et imaginaire technologique** »

**Septembre 2013 - RuraliTIC, Numérique & Territoires ruraux - Comité scientifique (Aurillac)** - Atelier « **Coordonner les politiques publiques numériques pour offrir partout le même accès à l'enseignement, la formation et le soutien scolaire** »

**Septembre 2014 – Université Numérique d'Automne – Canopé Académie de Dijon (Dijon)**

Table ronde : une politique partenariale et concertée d'équipements au service des usages

**Intervenants - activités période 2010/2015**

**Représentants des Villes** de Dunkerque, Orléans, Antony, Paris, Saint-Ouen, Lille, Le Chesnay, Rueil-Malmaison, Metz, Pau, Issy-les-Moulineaux, Boulogne-Billancourt, Bordeaux, Nice, Rennes, Caen, Tourcoing, Saint-Maur des Fossés, **Communautés d'agglomération** de Seine-Essonne, la Rochelle, Aéroport du Bourget, Rochefort Océan, Plaine Commune, Marne et Chantierine, Grand Besançon, Pau Pyrénées, Caen la Mer, la communauté urbaine de Strasbourg, **Métropoles** de Saint-Etienne, Lyon, Nice Côte d'Azur, Rennes, Metz, Brest Océane, Nantes, **Communautés de communes** de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, de Parthenay-Gâtine, **Conseils départementaux** Bas-Rhin, Loire-Atlantique, Gironde, Isère, Cantal, Hauts-de-Seine, Landes, Yvelines, Seine-Maritime, **Conseils régionaux** Auvergne, Rhône-Alpes, Bretagne, Poitou-Charentes, Nord-Pas-de-Calais, Alsace, Franche-Comté, Provence-Alpes Côte d'Azur, Aquitaine, Haute-Normandie, Basse-Normandie, Lorraine, Centre, Pays de la Loire, Limousin, Réunion, **Structures de mutualisation** SM Manche Numérique, SM Mégalis Bretagne, SM Inforoutes de l'Ardèche, Approlys, GIP e-Bourgogne, GIP Maximilien, SIPPAREC, Syndicat mixte d'études Paris Métropole, SM Seine-et-Marne Numérique, SM Somme Numérique, Syndicat informatique 17, SM Agence Landaise pour L'informatique, Sictiam, Syndicat Départemental d'Énergie de Vendée, Syndicat Départemental d'Énergies du Morbihan, SM des transports collectifs de l'Oise, Seine-et-Marne Développement, SEM Énergies Positif, Agence Départementale Numérique du 64, **Bailleurs sociaux** Toit Angevin, Vilogia Horizon, Foyer Rémois, Paris Habitat, **CDT et CRDT** Auvergne, Rhône-Alpes, Côte d'Or

**Représentants institutionnels** Caisse des Dépôts et Consignations, Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie [*Agence française pour l'information multimodale et la billettique, Mission des Transports Intelligents, Direction Générale de l'Énergie et du Climat, Certu-Cete de l'Ouest-Cerema*], Ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la ruralité [*Agence Nationale de l'Habitat*], Ministère de l'Éducation nationale [*Direction du Numérique pour l'Éducation, DGESCO*], Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique [*Direction Générale des Entreprises, Direction des Affaires Juridiques, Médiation des marchés publics, Mapp, DGFIP*], Ministère de la Culture et de la Communication [*Secrétariat général, Direction générale des médias et des industries culturelles, Archives de France, Cité de la Musique*], Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (Sgmap), Direction Interministérielle des Systèmes d'Information et de Communication (Disic), Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi), DATAR, Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep), Agence Nationale des Fréquences Radio (Anfr), Conseil général de l'économie de l'industrie de l'énergie et des technologies, Atout France, Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss), Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), Conseil National du Numérique, Commission de régulation de l'énergie (Cre), Banque Mondiale, Banque Européenne d'Investissement (BEI), European Schoolnet, les académies de Versailles/ Créteil/ Nancy-Metz/ Dijon/ Strasbourg/ Grenoble/ Clermont-Ferrand, CCI Paris Île-de-France, CNED

**Représentants d'associations** Assemblée des Départements de France (ADF), Association des Maires de France (AMF), Association des Maires d'Île-de-France (AMIF), Association des Régions de France (ARF), Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), Association nationale des directeurs et coordonnateurs territoriaux de l'éducation des villes et des départements de France (ANDEV), Office de Tourisme de France, Association des petites villes de France, GART, Union sociale de l'habitat, Afigeo

**Représentants d'associations professionnelles** Union nationale des économistes de la construction, Association Medi@construct, Fédération des industriels des réseaux d'initiative publique, Breizh Small Business Act, Pacte PME, Syntec Numérique, Réseau CAREL, Syndicat National de l'Édition, Syndicat de la Librairie Française, Objectif fibre, FFT, Sycabel, Forum pour la gestion des Villes, Syndicat des Énergies Renouvelables, AFINEF, FEDISA, Avicca, IDATE, Forum des services mobiles sans contact, Fédération Française de la Randonnée Pédestre, An2V, Actipole 21, CATEL, **Pôles de compétitivité** : Systematic, Cap Digital, Advancity, I-Trans, Alsace EnergiVie, Transactions électroniques sécurisées, Solutions Communicantes Sécurisées, Cluster Ekwation, **Pôles universitaires** Université Paris Ouest Nanterre La Défense, Télécom Bretagne, Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux, Institut Mines Télécom, Institut Efficacity, Université Paris-Dauphine, Université de Rennes 1, Université européenne de Bretagne, Université Lyon1 et Lyon 2, GRICO, **Think Tanks et observatoires** Société Française de l'Évaluation, EBG Think Tank eSanté, M@RSOUIIN, Décider Ensemble, Educavox Anae, L'Observatoire des Énergies Renouvelables, Observatoire Société et Consommation, Villa Numéris, FING

**Représentants d'entreprises numériques** Orange, SFR collectivités, SFR, Numericable, Free, Axione, Covage, Eutelsat, Nomotech, SigFox, AwoX, Cofely Ineo - GDF Suez, Bouygues Energies et Services, SPIE, Bolloré, ERDF, RATP, Transdev, ATOS, Bull, Bouygues Immobilier, M2OCity, Alcatel-Lucent, Cloudwatt, Numergy, Jerlaure, Cisco, Intel, Microsoft, Huawei, Toshiba, Schneider Electric, Legrand, Strategic Scout, Tactis, Wayz-Up, PMP, ITEMS International, Greenwich consulting, Ernst&Young, Accenture, Bordas, Bic Éducation, Promethean, It's Learning, Texas Instrument, Effineo, Reunica, Filassistance, Ugap, Neocoretech, Docapost, Quattrolibri, Le Hub, Collectivités Vidéo Service,

**Financeurs** Caisse des Dépôts et Consignations, ARKEA Banque E&I, Crédit Foncier

**Représentants juridiques** Franklin Brousse, DS Avocats, Iteanu avocat, Benesty Taithe Panassac Associés, Lefèvre, Pelletier et associés, Draï Avocats, Cabinet de La Taille, A&H, Bird&Bird

# **STATUTS**

## **(Modification du 30 janvier 2007)**

<b>TITRE I</b>
----------------

<b>FORME – OBJET – DENOMINATION – SIEGE – DUREE</b>
---

### **ARTICLE 1 – FORME**

Il existe entre les fondateurs soussignés et toutes les personnes physiques et morales qui, remplissant les conditions requises, auront adhéré ultérieurement aux statuts, une Association déclarée par la Loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901 et par les présents statuts.

Cette Association est composée deux collèges :

- Le Collège entreprises,
- Le Collège collectivités locales.

### **ARTICLE 2 – OBJET**

L'Association a pour objet la réalisation :

D'un ensemble d'enquêtes, d'études et d'ouvrages sur l'évolution de la demande des collectivités publiques en matière de nouvelles technologies dans le domaine des réseaux informatiques et de la télécommunication,

D'actions d'information et de formation auprès des pouvoirs publics sur le développement de ces réseaux, l'ensemble étant défini dans une note et un budget figurant en annexe des présents statuts.

Elle pourra également, avec l'accord du Bureau et de l'Assemblée Générale, réaliser toutes les actions qu'ils jugeront nécessaires pour développer la mise en place de ces nouvelles technologies et leur utilisation maximum.

Toutefois, ces actions devront toujours faire l'objet d'un budget annexe. Ce budget sera financé par les seuls membres de l'Association qui auront souhaité cette action.

### **ARTICLE 3 – MOYENS D’ACTION**

L’Association réalise son objet :

- par des enquêtes postales, téléphoniques ou face à face,
- par des séminaires, des réunions d’information, des colloques, congrès et conférences,
- par la réalisation de toutes études et la diffusion de toutes publications en rapport avec l’objet de l’Association,
- ainsi que par tout autre moyen propre à développer ces nouvelles technologies et leur utilisation.

### **ARTICLE 4 – DEONTOLOGIE**

Les membres de la Mission, comme ses représentants, bénéficient grâce aux enquêtes, d’une bonne connaissance des réalisations et des projets en cours.

De ce fait, ils s’interdisent :

Dans la prise d’un premier contact de type commercial de se prévaloir de leur qualité de membres de la mission E.C.O.T.E.R,

De faire état des résultats d’enquêtes préalablement effectués,

De revendre toutes informations obtenues par les moyens de cette mission.

### **ARTICLE 5 – DENOMINATION**

La dénomination de l’Association est : Mission d’Etudes et de Conseil sur la diffusion des nouvelles Technologies de Réseaux dans le secteur public et le secteur local – E.C.O.T.E.R.-

### **ARTICLE 6 – SIEGE**

Le nouveau siège de l’Association est fixé à MONTELMAR : 19 boulevard Meynot – 26200 Montélimar

Il peut être transféré en tout autre endroit, par simple décision du Bureau.

### **ARTICLE 7 – DUREE**

La durée de l’Association est au minimum jusqu’au 31 décembre 2001.

Cette durée pourra être prolongée par une décision prise en assemblée générale ordinaire.

L’adhésion à l’Association est annuelle ; chaque membre est libre de quitter l’Association ou d’y adhérer à nouveau en début de chaque année. Toutefois, pour ne pas mettre en péril l’organisation et les finances de l’Association, la démission d’un membre doit être notifiée par écrit à son président 3 mois avant la fin de l’année en cours.

## TITRE II

### STRUCTURE DE L'ASSOCIATION CONDITIONS D'ADMISSION

#### ARTICLE 8- STRUCTURE DE L'ASSOCIATION

L'Association est constituée de membres actifs et de membres d'honneur.

Les « membres actifs » sont les entreprises et administrations qui adhèrent à l'Association. Ils peuvent, sur demande, faire partie du bureau de l'Association. Ils ont un droit de veto sur l'entrée de nouveaux membres.

Les « membres d'honneur » sont des personnes physiques qui se sont particulièrement distinguées par leurs études ou leurs actions en faveur du développement des télécommunications et des réseaux mondiaux de communication.

La mission est assistée d'observateurs permanents représentant des entités politiques et administratives qualifiées, ayant vocation à fédérer le développement de ces nouvelles technologies.

#### ARTICLE 9 – COTISATIONS

Les cotisations des différentes catégories de membres sont fixées, chaque année, sur proposition du Bureau, selon un barème approuvé par l'Assemblée Générale.

Le montant de la cotisation, fixé à partir de l'année 1999 est de 70.000 Frs H.T. (10 671,43 euros H.T.) pour les membres du collège entreprises et suivant un barème particulier pour les membres du collège collectivités locales qui correspond au budget primitif de la collectivité.

#### ARTICLE 10 – CONDITIONS D'ADMISSION

Le Bureau statue sur les demandes d'adhésion, après avoir consulté les membres actifs.

La qualité de « membre d'honneur » est décernée par le Bureau.

### **TITRE III**

#### **ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION**

##### **ARTICLE 11 – BUREAU**

L'Assemblée Générale élit un bureau comprenant au moins six membres.  
Le bureau est élu à la première assemblée générale qui couvre chaque nouvelle année.  
Les membres du bureau sont rééligibles.

##### **ARTICLE 12 – REUNIONS DU BUREAU**

Le Bureau se réunit au moins quatre fois par an et une fois par trimestre.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, la voix du Président étant, si nécessaire, prépondérante.

##### **ARTICLE 13 – POUVOIRS DU PRESIDENT ET DU BUREAU**

Le Bureau gère conjointement avec le Président les questions d'ordre administratif et juridique de l'Association et veille au respect du budget et des délais de réalisations des études.

Le Bureau statue, en outre, sur l'admission ou la radiation des membres, ainsi qu'il a été indiqué sous les articles 9 et 10 ci-dessus.

Il décerne la qualité de « membre d'honneur ».

Son Président est le représentant légal de l'Association auprès des tiers pour tous les actes de la vie civile.

Le Trésorier est chargé de contrôler les comptes de l'Association et de veiller à leur bonne utilisation.

Le Président, le Trésorier et le Conseiller du Président représentant du Conseil d'Administration possèdent la signature. Ils peuvent la déléguer.

### **TITRE IV**

#### **ASSEMBLEES GENERALES**

##### **ARTILE 14- NATURE DES ASSEMBLEES – CONVOCATIONS**

Les membres se réunissent en Assemblées Générales, lesquelles sont qualifiées d'Extraordinaires lorsqu'une décision se rapporte à une modification des statuts, et d'Ordinaires dans les autres cas.



Les convocations sont faites au moins 15 jours à l'avance par lettre individuelle adressée à chaque membre, et comportent l'ordre du jour dressé par le Président après consultation des membres du Bureau.

L'Assemblée est présidée par le Président du Bureau ou par le Conseiller du Président ou par tout autre membre du Bureau.

Chaque membre a droit à une voix et à deux voix supplémentaires, au plus, représentant d'autres membres de l'Association.

#### **ARTICLE 15 – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit au moins 2 fois par an.

Une Assemblée Générale Ordinaire se réunit de droit au plus tard trois mois après la clôture de l'exercice, pour entendre le rapport moral, sur le fonctionnement de l'Association, présenté par le Président du Bureau et son Conseiller et le rapport financier du Trésorier pour l'exercice clos

Elle vote sur le quitus donné au président, au trésorier et au bureau concernant la gestion et les comptes.

La première Assemblée Générale annuelle nomme les membres du Bureau.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

#### **ARTICLE 16 – ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

Une Assemblée Générale Extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions.

Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale Extraordinaire doit être composée des deux tiers des membres.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

#### **ARTICLE 17 – PROCES VERBAUX**

Les délibérations des Assemblées Générales sont constatées par des procès-verbaux établis et signés par le Président et/ou le Conseiller du Président représentant le Conseil d'Administration.

<b>TITRE V</b> <b>RESSOURCES DE L'ASSOCIATION</b>
--

## **ARTICLE 18 – RESSOURCES DE L'ASSOCIATION**

Les ressources comprennent :

- les cotisations annuelles des membres
- le produit de toute publication, éventuellement réalisée à l'initiative de l'Association,
- les frais d'inscription aux séminaires, stages, colloques et à tous types de travaux initiés par l'Association,
- la vente de tous services rattachés à son objet social,  
le cas échéant, tous concours publics ou privés qui pourraient lui être accordés.

## **ARTICLE 19 – FONDS DE RESERVE**

L'excédent des recettes annuelles sur les dépenses annuelles constitue un fonds de réserve dont la gestion est assurée par le Président, le Conseiller du Président et le Trésorier.

<b>TITRE VI FORMALITES</b>
--------------------------------

## **ARTICLE 20**

Le Président ou tout autre membre du bureau est habilité à remplir les formalités de déclaration et de publication prescrites par la Loi.

Fait à Paris, le 30 janvier 2007

Le Président  
représenté par  
Le Secrétaire Général  
Olivier JULIENNE  
qui a délégation de signature

## Délibération n° du 1 octobre 2015

### ADHÉSION DU DÉPARTEMENT À LA MISSION ECOTER.

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de son Président,

La 4ème Commission consultée,

**après en avoir délibéré**

- DÉCIDE l'adhésion du Département à l'association ECOTER au titre de membre actif ;

- APPROUVE le versement à l'association ECOTER de la cotisation du Département pour l'année 2015-2016 qui s'élève à 6 686 € H.T ;



- PRÉCISE que le montant de la cotisation annuelle sera inscrit au budget départemental 2015.

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
le Directeur général des services,

**Valéry Molet**

Adopté à l'unanimité :

Adopté à la majorité :

Voix contre :

Abstentions :

Date d'affichage du présent acte, le

Date de notification du présent  
acte, le

Certifie que le présent acte est  
devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*